

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
24 novembre 2021

Télétransmission en Préfecture	1 6 DEC. 2021
Transmission en Préfecture	
Date Réception	1 6 DEC. 2021

Le vingt-quatre novembre 2021, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE.

PRESENTS : Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO, Mme LEROY, M. MARCHAND* (des questions 1 à 44 et de la question 48 à la fin), Mme BARKALLAH, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme LANCINE, M. CHIOCCA, Mme PLANTAVIN, M. PERONA*, Mme LAUVARD (des questions 1 à 43 et 46 à la fin), Mme CREPET, M. HUMBERT, M. RENARD*, Mme KARBOWSKI, Mme EL AKKADI (des questions 1 à 37 et 44 à la fin), M. PIPITONE, Mme GATTO, Mme VANDRA, M. BOURDIN, M. BARBIER, M. SIMON-CHAUTEMPS, Mme BONNOT, Mme CAIETTA, Mme MEUNIER, M. CAZALA, M. DALMASSO, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO, Mme BRENDLE, M. SGARRA, Mme SOLER, M. ICARD, Mme SABATIER, M. BONNEMAIN, Mme FERNANDES, M. SERT.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

M. SARRAUTON à M. MARCHAND, Mme LE ROUX à M. RENARD, M. ROUX à M. PERONA.


ABSENTS EXCUSES : M. EPURON, M. POUSSIN

ABSENTE : Mme FRADJ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAIETTA

DELIBERATION N° 487

**CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DES FAÇADES DES RUES
DELIMITEES DU CENTRE HISTORIQUE
MODIFICATION DU REGLEMENT ET DU PERIMETRE**

ACTE	
PUBLIE LE _____	AFFICHE D: 16 DEC. 2021
NOTIFIE LE _____	AU 18 JAN. 2022
CERTIFIE EXECUTOIRE	
LE 16 DEC. 2021	
	
Pour le Maire, L'Adjointe déléguée Sonia LAUVARD	

Monsieur Michel BOURDIN, Conseiller municipal, expose :

Par délibération n° 296 du 20 avril 2021, la Ville a initié le lancement d'une opération de ravalement de façades sur une durée cinq ans, nommée « Refaites une beauté à votre façade », afin d'une part, d'améliorer le cadre de vie des Fréjusiens et d'autre part, de participer à l'embellissement de la ville.

Dans cette perspective, un règlement précisant les modalités d'attribution et les différentes aides apportées par la Ville a été joint à cette délibération.

Le démarrage de cette campagne de ravalement et les premières instructions des dossiers ont fait apparaître la nécessité aujourd'hui d'adapter et de compléter le règlement afin d'optimiser le fonctionnement de cette opération et répondre au plus près aux attentes des administrés. Les principaux points modifiés sont : la liste des bénéficiaires qui est élargie, le plafond de la subvention pour les enduits à la chaux qui est augmenté, le détail des travaux permettant de bénéficier de 30 ou 40% d'aide qui est simplifié, l'ajout d'une aide pour le changement de volets et plus seulement pour leur mise en peinture, les équipements qui pourront être subventionnés indépendamment d'un ravalement si la façade ne le nécessite pas, etc.

En parallèle, le périmètre figurant sur le plan du calendrier de l'opération a également été modifié afin d'intégrer l'intégralité de la rue Ciamin jusqu'à la place Saint François de Paule qui n'était jusqu'ici qu'en partie concernée.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le règlement modificatif de l'opération « façades » tel qu'annexé à la présente qui annule et remplace le précédent.

D'APPROUVER le nouveau périmètre figurant sur le plan du calendrier de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, logement, développement économique, travaux, environnement, voirie et transports réunie le 19 novembre 2021;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 41 voix POUR (Monsieur BONNEMAIN ne prenant pas part au vote) ;

APPROUVE le règlement modificatif de l'opération « façades » tel qu'annexé à la présente qui annule et remplace le précédent.

APPROUVE le nouveau périmètre figurant sur le plan du calendrier de l'opération.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

AINSI FAIT et **DELIBERE** à Fréjus, le 24 novembre 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

**POUR EXPEDITION
CONFORME**

Fréjus, le 16 DEC. 2021
Le Maire



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Sonia LAUVARD